

# Morschwiller-le-Bas Juillet 2023

Chères Morschwilleroises et Chers Morschwillerois,

Comme chaque année, le premier week-end des congés d'été a été dédié à notre grande manifestation villageoise « Morschwiller en Fête » qui nous a permis d'entrer dans cette atmosphère de détente et de vacances.

Je remercie très chaleureusement tous les élus, et en particulier les membres de la Commission d'Animation pilotée mon adjoint Jean-Luc Ringenbach, nos agents municipaux, ainsi que les nombreux bénévoles et associations, qui nous ont apporté leur concours gracieux pour assurer la réussite de cette belle et grande fête. Un immense MERCI également à nos pompiers, agents de sécurité et gendarmes qui nous ont assuré la sécurité et nous ont permis de fêter dans la plus grande sérénité.

Même si nous avons profité de ce temps fort, dans une ambiance totalement sereine, empreinte de joie, de bonne humeur et de respect, l'été reste néanmoins la période de tous les **débordements**.

Vous trouverez dans ce numéro « **Spécial vacances** » des informations sur les aspects sécuritaires à mettre en œuvre pour passer un été serein.

Pour que nous puissions tous profiter au maximum de ces vacances pour faire la fête, mais aussi pour nous reposer et nous ressourcer, vous trouverez également un petit pense-bête rappelant les règles de citoyenneté pour une bonne cohabitation.

J'invite également les parents à rappeler ces règles à nos jeunes qui, sans vouloir nuire à qui que ce soit, « s'amusent » à détériorer le mobilier urbain, déterrer les plantes des espaces publics ou dégrader les agrès de la Plaine de Jeux.

Nous avons , cette année encore, embauché une société de surveillance pour faire des rondes régulières et aléatoires sur la Plaine de Jeux tout au long des vacances scolaires et nous porterons systématiquement plainte pour toute dégradation.



Je vous souhaite de merveilleuses vacances, pleines d'aventures mémorables, de belles rencontres mais aussi de temps de repos et de ressourcement.

Très cordialement, Votre Maire Josiane Mehlen



<u>Mairie</u>: 12 rue de l'Ecole 68790 Morschwiller-le-Bas

03.89.42.20.95

Vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours ?... C'est le moment de profiter de l'Opération Tranquillité Vacances (OPV).

# L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES, C'EST QUOI?

Pour éviter les cambriolages, les squats et les tentatives d'effraction en votre absence, vous pouvez bénéficier gratuitement du dispositif Opération Tranquillité Vacances. Les gendarmes (et les policiers en zone police) veilleront sur votre logement lors de leurs patrouilles et vous préviendront en cas d'anomalie.

### **COMMENT S'INSCRIRE**

Pour vous inscrire, il suffit de remplir le formulaire disponible en ligne, l'imprimer et le déposer à la Brigade de Gendarmerie de Lutterbach avant votre départ.



Voici le lien Internet de connexion :

## https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241

En complément de l'Opération Tranquillité Vacances, les correspondants sûreté de la Gendarmerie proposent des « consultations sûreté », destinées à améliorer la protection de votre habitation toute l'année, y compris en votre présence. Pour tout renseignement, adressez-vous à la Brigade de Gendarmerie de Lutterbach (03.89.52.12.12).

# **Quelques conseils avant de partir:**

- n'oubliez pas d'avertir vos voisins les plus proches de votre départ. Ils seront ainsi sensibilisés et attentifs aux mouvements qu'ils pourraient remarquer à votre domicile.
- n'indiquez pas vos dates de congés sur les réseaux sociaux ou votre messagerie téléphonique ;
- demandez à une personne de confiance de relever votre courrier car une boîte aux lettres pleine est un signe d'absence prolongée (ne lui laissez la clé sous un paillasson ou un pot de fleurs). Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier sur votre lieu de villégiature par les services postaux;
- renvoyez, si c'est possible, les appels sur le téléphone fixe vers votre numéro de portable;
- verrouillez avec soin portes, fenêtres et volets.
  Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous. Un
  voisin ou un ami peut venir ouvrir et fermer les volets et
  allumer des lumières. L'utilisation d'un minuteur peut
  permettre éventuellement d'allumer certaines lampes
  sans présence dans le logement;
- ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre logement et mettez les bijoux, objets d'art et de valeurs en lieu sûr, après les avoir photographiés. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.



# « MA SÉCURITÉ » UNE APPLICATION MOBILE ET UN SITE INTERNET POUR FACILITER LES ÉCHANGES AVEC LA GENDARMERIE ET LA POLICE



La Gendarmerie et le site « moncommissariat.fr » sont désormais regroupés sur un site unique : masecurite.gouv.fr. Pré-plainte, signalements, tchat, fiches conseils... vous avez la possibilité d'obtenir en quelques clics, pour des démarches non urgentes, une réponse personnalisée à votre situation.

Depuis mars 2022, l'application « Ma Sécurité » (disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement pour smartphones et tablettes), proposait déjà un certain nombre de services aux usagers. Le nouveau site « Ma Sécurité » élargit les services de l'application.

Le site est organisé autour de différentes rubriques soit informatives, soit interactives.

### **DÉMARCHES EN LIGNE**

Cette rubrique vous permet d'accéder à différentes plateformes de signalement :

- portail de signalement des violences sexuelles ou sexistes,
- signalement d'un trafic de stupéfiants (Stup),
- signalement d'un rodéo,
- pré-plainte en ligne,
- plainte en ligne pour les arnaques sur Internet (THESEE),
- portail de signalement des contenus illicites de l'Internet (Pharos),
- signalement d'une fraude à la carte bancaire (Perceval),
- Opération Tranquillité Vacances,
- Stop djihadisme.

### **FICHES PRATIQUES**

Des fiches détaillées vous renseignent avec toutes les informations utiles relatives à la sécurité du citoyen : arnaques et escroqueries en ligne, cambriolages, victimes de violences conjugales, le délit de fuite, les règles sur la route, comment protéger les mineurs, etc...

Nous vous invitons à télécharger cette application et à découvrir le site « Ma Sécurité » où vous trouverez encore d'autres services et informations.

LE NUMÉRO D'URGENCE POUR ALERTER LA GENDARMERIE RESTE LE 17 N'HÉSITEZ PAS À LE COMPOSER RAPIDEMENT EN SITUATION DE DANGER OU D'INSÉCURITÉ

> PLUS VITE LA GENDARMERIE AURA L'INFORMATION, PLUS VITE ELLE POURRA RÉAGIR!

# **VOISINS VIGILANTS POUR PLUS DE SÉCURITÉ!**



Pour votre sécurité, nous vous invitons à rejoindre la communauté Voisins Vigilants de Morschwiller-le-Bas en vous inscrivant gratuitement sur la plateforme www.voisinsvigilants.org

Vous rejoindrez la communauté de votre quartier et serez alerté(e) dès lors qu'un événement se produira. Pour cela, il suffit de renseigner votre adresse postale, votre adresse mail et votre numéro de téléphone portable si vous souhaitez recevoir des alertes par SMS.

Ces alertes seront générées par la Mairie pour vous inciter à une vigilance particulière concernant votre quartier (démarcheurs, cambriolages, alerte météo, travaux d'urgence non programmés, etc...).

Vous pourrez, vous-même, avertir vos voisins si vous observez des rodeurs ou personnes à comportement suspect dans votre quartier, par le biais de cette application.

Cette plateforme fonctionne très bien et les alertes de voisinages sont très efficaces car elles sont délivrées instantanément par SMS et Mail.

Nous vous conseillons vivement de vous y inscrire.

Nous espérons que les informations de sécurité communiquées dans les pages précédentes vous permettront de partir en vacances en toute tranquillité.

Mais nous vous rappelons également que la qualité de la vie quotidienne durant les semaines à venir dépendra du comportement citoyen de chacun d'entre nous et surtout du **RESPECT** qui est voué aux personnes et aux choses.

Pouvez-vous nous expliquer POURQUOI.....?????

• Nous constatons tous les jours des fleurs arrachées de nos bacs et parterres

Nos agents municipaux, et en particulier notre Responsable des Ressources Humaines Maria-Pina Colombo, passionnée de fleurs, s'évertuent à rendre notre village accueillant et s'affairent à planter et entretenir nos bacs et parterres de fleurs. Il est quand même désolant de constater, quasiment chaque matin, que ces espaces ont été vandalisés.

• Nous n'arrivons pas à trouver de solution pour réduire les déjections canines dans les espaces verts et sur les trottoirs

Nous relançons un appel aux propriétaires de chiens et les invitons à ramasser les déjections de leurs compagnons à 4 pattes qui polluent nos espaces et surtout rendent la tâche quasi impossible aux personnes qui sont appelées à tondre nos espaces verts... car elles finissent toujours éclaboussées par les excréments non ramassés.

# NIDS DE GUÊPES

Si vous détectez un nid de guêpes à votre domicile, appelez le 18. Le Centre de Traitement de l'Alerte des sapeurs-pompiers, relayera l'information au Chef du CPI de Morschwiller-le-Bas qui fera intervenir les pompiers locaux.



Considérant que le danger peut être important lorsqu'il s'agit de guêpes ou de frelons, la Municipalité a décidé que cette intervention resterait gratuite pour les habitants de notre village.

Par contre, lorsqu'il s'agit de nids d'abeilles, merci de **prévenir la Mairie au 03.89.42.20.95**, nous vous mettrons en relation avec un apiculteur.

## COUP DE CHAPEAU À NOS JEUNES !!!

Même si, dans les pages précédentes, nous avons beaucoup alerté sur les fameuses dérives de l'été très souvent liées aux « bêtises » de quelques jeunes, nous aimerions ici, leur rendre un hommage tout particulier.

En effet, ils ont été très nombreux à participer à « Morschwiller-le-Bas en fête »... enfants accompagnés de leurs parents, mais aussi jeunes adolescents qui ont dansé, chanté et ont participé aux grands moments de spectacle et d'animation de cette soirée.

Pas un débordement, pas d'abus de boissons alcoolisées, pas de bagarres, juste un esprit de fête où l'intergénérationnel avait toute sa place.

Lorsque nous nous sommes rendus sur la Plaine de Jeux, jouxtant le terrain de football où avait lieu la manifestation, pour leur demander d'évacuer l'espace avant le tir du feu d'artifice. Nous avons été accueillis par des sourires polis, des salutations avenantes et respectueuses et une totale compréhension de notre démarche.

Tout le monde a quitté l'espace à sécuriser pour rejoindre la piste de danse et continuer à faire la fête !

**MERCI** à tous ces jeunes adolescents qui nous ont montré un bel exemple de politesse. Nous pouvons tous être très fiers de ces comportements positifs et extrêmement corrects.



# LE « BAL DE PROMO » DES ÉLÈVES DE CM2

Les enfants et les jeunes de notre village ont vécu les derniers jours de l'année scolaire 2022-2023 dans un esprit de fête et d'amitié.

Nous remercions leurs enseignants, tout le personnel d'encadrement, les intervenants et nos ATSEM pour tout le travail fourni auprès de ces jeunes. Nous leur souhaitons jà de belles vacances bien méritées.

Bravo également aux enfants qui terminent leur cursus scolaire à Morschwiller-le-Bas et qui vont entrer au collège... nous avons eu le plaisir de partager avec eux une belle soirée de fin de cycle organisée par le périscolaire et les parents d'élèves.



### **LES 85 ANS DE LA CLASSE 1938**

Les vendredi 23 juin dernier, les membres de la classe 1938, avec leurs conjoints et familles, se sont retrouvés pour échanger leurs souvenirs.

Après un repas convivial dans un restaurant mulhousien, la vingtaine de participants s'est retrouvée au Cercle St Ulrich pour prolonger les discussions entre les 11 membres de la classe qui étaient présents. 7 membres n'ont malheureusement pas pu participer à cette rencontre pour raisons de santé.

Il revenait au Président de l'amicale de faire une rétrospective des activités du groupe qui se rassemblait régulièrement tous les 5 ans, soit pour un repas ou pour une excursion en Suisse, en Allemagne ou dans notre Région.

Il donna également lecture de quelques extraits du bulletin des conscrits de 1957 où chaque membre de la classe avait son verset croustillant en alsacien.



Horaires d'ouverture de la Mairie du 17 juillet au 28 août 2023

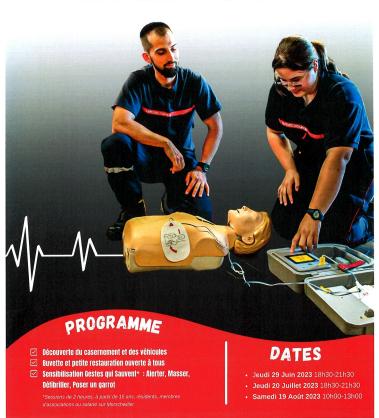
Durant la période estivale, la mairie sera ouverte au public du lundi au vendredi UNIQUEMENT de 9 h 30 à 12 h

Les services seront toutefois à votre disposition tout au long de la journée pour les appels téléphoniques et les prises de rendez-vous au 03.89.42.20.95





DANS LA CASERNE DE VOTRE VILLAGE



LIMITÉ À 12 PARTICIPANTS PLUS D'INFO ET INSCRIPTION SUR QR CODE







www.les-rainettes.fr































à Morschwiller-le-Bas



Nombreux stands de produíts locaux et artísanaux



Animations

pour

les enfants





Vendredi 28 juillet 2023 de 18 h à 23 h

rue du Moulin, autour de la salle polyvalente (à l'intérieur en cas de pluie)

en 2004, il est aujourd'hui présent dans plus de deux tiers des départements. Particulièrement nuisant, car piquant Identifié en France métropolitaine pour la première fois de maladies comme la dengue, le chikungunya ou Zika. principalement le jour, il est un vecteur potentiel (Aedes albopictus) ne cesse de gagner du terrain. Originaire d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre

Aujourd'hui, agir contre sa propagation sur notre territoire est un défi collectif.

les lieux de ponte potentiels et à lui bloquer l'accès à l'eau. Les réflexes individuels à adopter consistent à supprimer Car c'est l'eau qui déclenche l'éclosion de ses œufs, pondus préalablement sur les parois ou rebords de

C'est la responsabilité de chacun et de tous!

tout récipient ou objet pouvant recueillir cette eau.

IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC TITITITITE QU'UNE PIÈCE DE 1CENTIME D'É le moustique reconnaître Comment tigre?

# **ENSEMBLE CONTRE LE MOUSTIQUE**

Jardins, terrasses et balcons regorgent de contenants propices au développement derniers, vous limiterez son expansion. de ce moustique. En supprimant ces

cette espèce est primordiale. C'est l'action L'implication de tous dans la lutte contre commune qui fera la différence.

# **SUR LE MOUSTIQUE TIGRE 5 IDÉES RECUES**

# The moustique tigre pond ses œufs à la surface de l'eau. FAUX

d'un récipient juste au dessus du niveau d'eau. Dans sa vie, elle est capable de pondre entre 700 et 900 œufs, en 5 ou La femelle moustique tigre pond ses œufs sur les parois 6 pontes (environ 150 œufs par ponte). Defais attention chez moi, c'est de chez les voisins que provient la nuisance. VRAI ET FAUX

Le moustique tigre se déplace, en moyenne, sur 150 mètres Si l'un fait attention et l'autre pas, le problème subsiste.. Aussi, la prévention doit être individuelle ET collective. il peut donc venir de chez soi et/ou de chez le voisin.

pour ne plus être piqué chez moi. VRAI ET FAUX! 3) Je peux acheter un piège à moustiques tigres

la nuisance. Seule une utilisation collective sur plusieurs Il ne peut pas, à lui seul, résoudre de façon significative domiciles, en un réseau de pièges suffisamment dense, peut s'avérer efficace. Cependant, il est impératif, au préalable, de supprimer tous les gîtes larvaires.

4) Le moustique tigre peut véhiculer des maladies infectieuses. WRAI Le moustique tigre peut être vecteur de maladies Il transmet ces maladies à l'homme uniquement s'il a piqué au préalable une personne infectée. telles que la dengue, le chikungunya et le Zika.

5 Le moustique tigre meurt après nous avoir piqués. FAUX!

C'est ainsi qu'elle peut transmettre un virus par exemple, La femelle moustique tigre va piquer plusieurs fois si elle a piqué au préalable une personne malade. (4 à 5 fois) au cours des 4 à 8 semaines de sa vie.

# bonnes pratiques, pas le moustique! Adoptons les



C'EST L'AFFAIRE DE TOUS DU MOUSTIQUE TIGRE, www.agirmoustique.fr **ET DE CHACUN** SE PROTÉGER





# adoptons les bonnes Pour limiter les nuisances du moustique tigre, pratiques



# **IE COUVRE**

moustiquaire à maille très fine un couvercle ou à l'aide d'une de façon hermétique avec toutes les réserves d'eau

fûts divers ou tous réceptacles pluviaux Récupérateurs d'eau de pluie, cuves, via les chéneaux de la maison.



# 'AMÉNAGE

pour éviter la stagnation d'eau Regards à l'aplomb des descentes de cheneaux



# **'ENTRETIENS**

autant que possible à l'abri

**IE RANGE** 

de la pluie ou de l'arrosage

régulièrement ma piscine, mon bassin Veillez au bon fonctionnement du système d'épuration et de filtration. Mettez des poissons dans votre bassin d'agrément.



# E CURE

le bon écoulement des eaux régulièrement pour faciliter

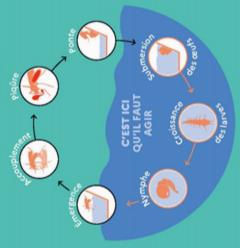
Siphons d'évier extérieur, fontaines, bondes d'évacuation extérieures, gouttières, chéneaux et rigoles.



# En appartement, j'aménage ma terrasse sur plots, pour qu'elle ne retienne pas d'eau sous les dalles et ne constitue pas un gîte larvaire

Repérez les évacuations et nettoyez-les, évitez les débordements d'arrosage, aménagez des évacuations adaptées.

# DE SON DÉVELOPPEMENT AGIR À LA SOURCE



# Pourquoi se protéger des piqûres?

le chikungunya ou Zika. Il transmet la maladie après avoir vecteur d'infections virales graves, telles que la dengue, agressif, il peut rendre la vie difficile. Il peut être aussi Le moustique tigre est avant tout très nuisant : piqué une personne déjà malade.

# Comment se protéger des piqûres ?

- moustique tigre autour de vous. Cela évitera qu'il prolifère. · Supprimez au maximum tous les lieux de ponte du
  - claires, car le moustique préfère les couleurs sombres. Portez des vêtements amples, longs et de couleurs
- les recommandations du ministère de la Santé · Si vous utilisez des répulsifs cutanés, suivez au sujet des concentrations et des contre-indications.



- Mettez des poissons dans vos bassins d'agrément, ils se régaleront des larves de moustiques!
- votre jardin afin d'identifier les contenants où l'eau reste accumulée et videz-les ou asséchez-les, car ils peuvent Deux ou trois jours après une grosse pluie, inspectez constituer des gîtes larvaires de moustiques tigres.
- Hors période d'utilisation, couvrez votre piscine avec une bâche bien tendue, afin d'éviter qu'elle gondole et que s'y créent des « creux d'eau ».



# IE VIDE

chaque semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux stagnantes (propres ou sales)

d'animaux, pieds de parasols, bâches de mobilier de jardin, objets de décoration Coupelles de pots de fleurs, gamelles pouvant retenir l'eau, pluviomètres...



# E JETTE

Déchets de chantier, boîtes de conserve, dans mon jardin ou sur ma terrasse tous les objets abandonnés vieux pots de fleurs cassés...



# TOLÉRANCE, CIVISME ET RESPECT, LES RÈGLES DE BASE DU SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous, savoir-vivre ensemble c'est respecter les autres.

Il faut savoir accepter les inconvénients inhérents à la vie en société, mais il faut également être conscient que « la Liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »

La liste des sources de litiges entre voisins est souvent multiple. Voici quelques rappels de règles à respecter pour que nous puissions continuer à « Bien Vivre » ensemble.

### **BON VOISINAGE**

# **RÈGLES DE BONNE HARMONIE**

Entretenez la convivialité : le rapport de bon voisinage se cultive au quotidien.

- Privilégiez dialogue et communication.
- Restez conciliants en toutes circonstances, favorisez les échanges de services, de solidarité
- Entretenez votre jardin: espaces verts, ordures ménagères...
- Surveillez votre animal de compagnie.

# **RECOURS ET DÉMARCHE**

La vie en communauté suppose une tolérance entre voisins. Les conflits ne sont pas une fatalité et des moyens de prévention existent. Le premier sera d'informer votre voisin de manière polie et courtoise de la gêne qu'il provoque

# DE MANIÈRE GÉNÉRALE, DEMANDEZ-VOUS :

Le problème se pose-t-il souvent ? Suis-je seul à être embêté ou d'autres voisins ont-ils le même problème ?

Exprimez-vous calmement. Demandez cordialement à votre voisin de venir chez vous pour qu'il se rende compte par lui-même. Décidez ensemble des solutions de bon sens.



# STOP AUX BRUITS INUTILES

Un **BRUIT DE COMPORTEMENT** peut causer un trouble anormal de voisinage si l'auteur du bruit a **conscience du trouble** qu'il engendre **et** qu'il **ne prend pas les mesures pour y remédier**.

Peu importe l'heure du jour ou de la nuit, un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage s'il est répétitif, intensif ou s'il dure dans le temps.

Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour **TAPAGE NOCTURNE** existe même s'il n'est pas **répétitif**, **intensif et qu'il ne dure pas dans le temps**. Il peut s'agir du bruit causé par :

- **Un individu**, locataire ou propriétaire (cri, talons, chant, fête...)
- **Un objet** (instrument de musique, radio, téléviseur, outil de bricolage, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...)
- Un animal (exemple : aboiements)



### JARDINAGE ET BRICOLAGE

Pour réaliser vos travaux de bricolage et/ou jardinage, Il est possible d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses :

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h

les samedis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19h

les dimanches et jours fériés
INTERDIT

# **CIRCULATION ET ESPACE PUBLIC**

La rue est un espace de vie. Pour un meilleur partage de la rue et de la libre circulation des usagers, respectons le code de la route.

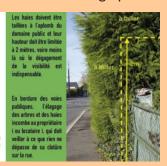
À ce titre, nous vous rappelons que les rues où vous trouvez le panneau ci-contre sont considérées comme des « zones de tranquillité » où la vitesse est limitée à 20 km et où le piéton est prioritaire (rue de l'Église, rue de l'École, rue du Château)



Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser la végétation empiéter sur une voie publique ou privée.

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

# ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES



# **VEILLEZ À:**

- Ne pas troubler la tranquillité, la décence et l'ordre public,
- Ne pas répandre les détritus (papiers, mégots de cigarettes, chewing-gums, etc...), utiliser les poubelles prévues à cet effet,
- Respecter les aires de jeux pour enfants, ne pas monopoliser les jeux, chacun y a droit!
- Ne pas endommager les fleurs et massifs fleuris, les bancs
- De manière générale, il est sévèrement puni par la loi d'endommager ou de saccager tous les biens et équipements publics (dont les panneaux de signalisation, poubelles publiques, bancs, etc...)

Tout acte de vandalisme peut conduire jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

### NOS AMIS LES ANIMAUX

Les promenades peuvent vite être gâchées par un slalom entre les **déjections canines**. Ces nuisances peuvent être résolues par des solutions simples et un peu de civisme.

En toutes circonstances, le propriétaire est responsable de son animal de compagnie.



Pour bien vivre avec nos amis les animaux, voici un petit rappel des règles à respecter :

 Ramasser les déjections de votre animal soit en vous munissant d'un sac avant d'aller le promener, soit en utilisant les sacs disponibles dans les distributeurs de canisacs ou fournis en mairie.

Nous rappelons qu'il y a 11 distributeurs de Canisacs répartis dans le village :

- ⇒Cour Paul Emile Victor,
- ⇒Rue du Steinbach (lavoir)
- ⇒Angle rue de la 1re Armée et rue du Château,
- ⇒Salle polyvalente,
- ⇒Rue de la 1re Armée (boîte à livres),
- ⇒Parking Mairie,
- ⇒Angle rue des Pèlerins et Allée du Parc,
- ⇒Dorfhüs,
- ⇒Rue du Kirchberg,
- ⇒Rue Tachard,
- ⇒Angle Impasse St Hubert et rue de la Source
- Lors de la promenade, tenir son animal en laisse.
- Faire identifier et vacciner vos animaux, c'est obligatoire!
- Déclarer en mairie votre chien de garde ou de défense de 2<sup>ème</sup> catégorie.
- la muselière pour les chiens de catégories 1 et 2 est imposée pour les déplacements sur la voie publique, ainsi que dans les transports en commun. Cela vaut aussi pour les parties communes des logements en copropriété, ainsi que les espaces d'accueil où les animaux sont autorisés à se rendre.



Nous savons nous nourrir seuls.